



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 JUILLET 2023

Le vingt-quatre juillet deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, M. CHMIELINSKI Jean,
M. DESCHAMPS, Jean-Paul, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier,
M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine,
Conseillers Municipaux.

Absente ayant donné pouvoir :

Mme REIGNIER Sylvie a donné pouvoir à Mme NADAUD Sophie

Absentes excusées :

Mme CURTIUS Anick, Mme SEPET Laura

Le Conseil municipal a choisi Monsieur DI-UBALDO Vittorio comme secrétaire de séance.

2023-04-01 COMMANDE PUBLIQUE – Convention de mandats : Conventions entre la commune et ENEDIS pour la constitution des droits nécessaires aux besoins de la distribution d'électricité sur les parcelles C676, C677, C959 et C1003

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les documents suivants :

- Convention de servitude

Régularisés entre la société ENEDIS et le Maire de la commune de SAINT-FERREOL le 3 avril 2023 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune de SAINT-FERREOL – (DOSSIER 2072924)
Section : C parcelles n° C677, C677, C959 et C1003
Moyennant une indemnité de 1 130 €.

Monsieur le Maire porte également à la connaissance du Conseil municipal les documents suivants :

- Convention de servitude

- Convention de mise à disposition (la mise à disposition vise l'occupation du terrain pour la pose d'un poste de transformation)

Délibération n° 2023-04-01

Régularisés entre la société ENEDIS et le Maire de la commune de SAINT-FERREOL le 3 avril 2023 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune de SAINT-FERREOL – (DOSSIER 2121601)
Section : C parcelles n° C959
Moyennant une indemnité de 500 €.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières, (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- FAIRE toutes déclarations ;
- PASSER ET SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.
- Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération.

- Nombre de votants : 13
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Vittorio DI-UBALDO

Pour extrait conforme,
Le 25 juillet 2023

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

Certifié exécutoire le 25 juillet 2023

Transmis en Préfecture le 25 juillet 2023